### **SCCV BGJ**

## CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS ET D'UNE RESIDENCE SERVICES SENIORS 40/42 RUE PREMARTINE / COMMUNE DU MANS

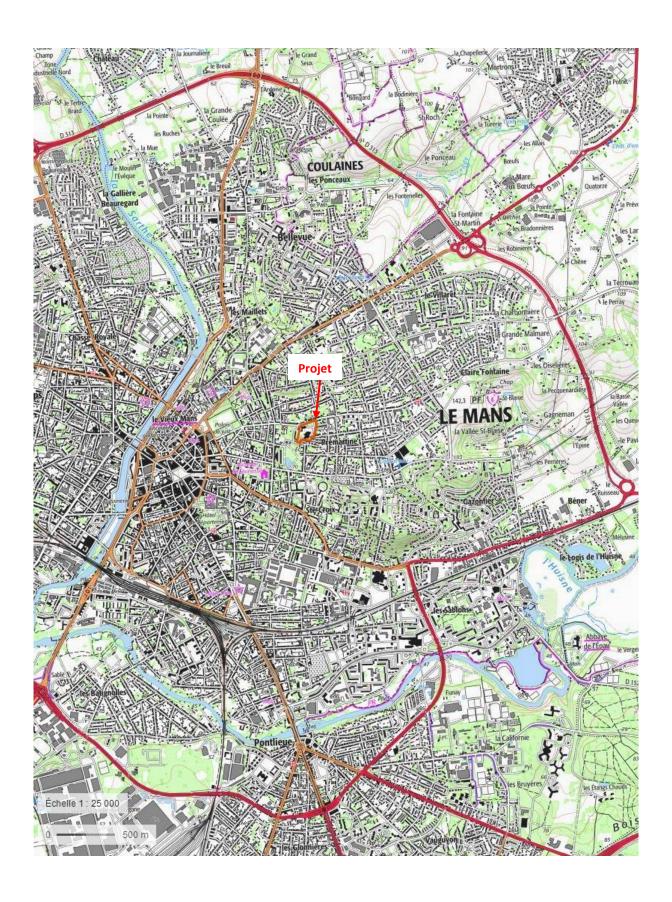
DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

<b>Anneve</b>
AININEAES

## 8.1 Annexes obligatoires

- Localisation du projet
- Contexte paysager
- Plan masse et coupes du projet
- Plan des abords du projet
- Situation par rapport aux sites Natura 2000

#### Localisation



## Photographies du site









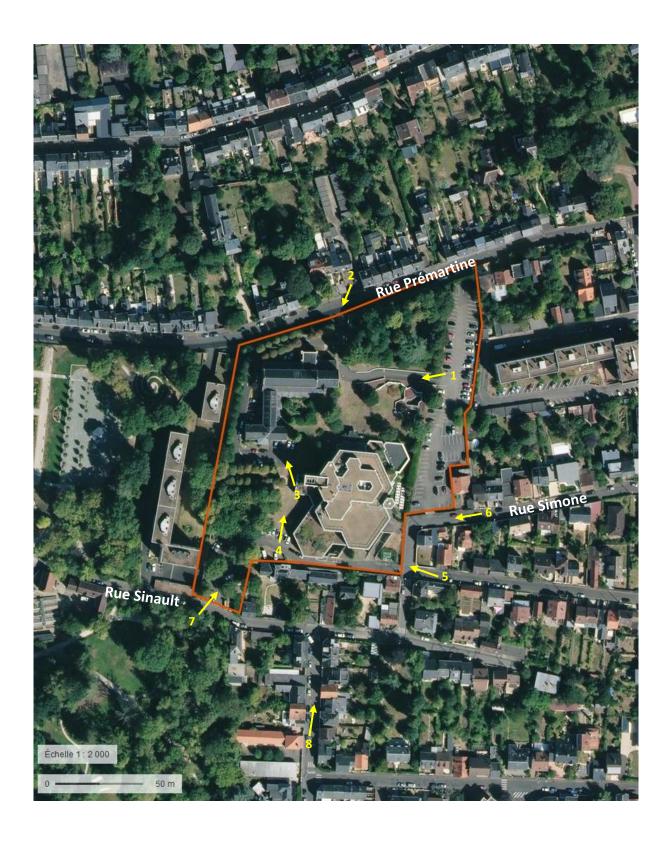




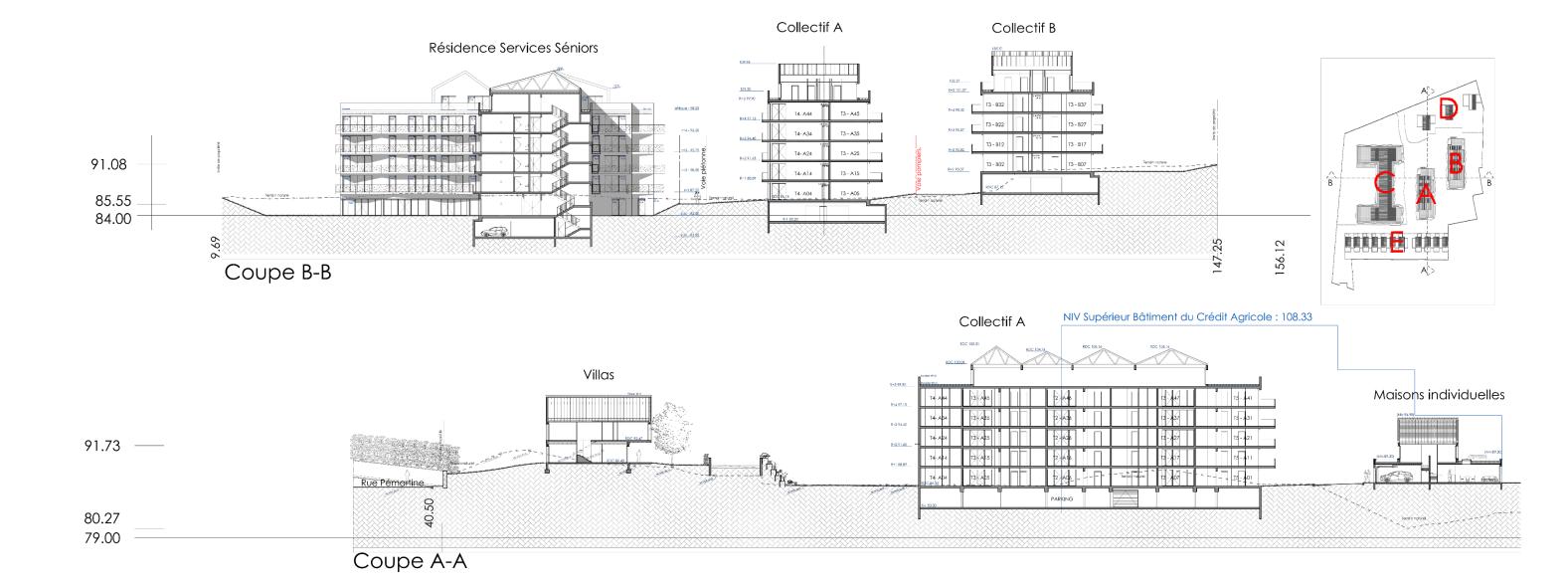




# Localisation des prises de vues



# Coupes globales



## Occupation du sol





Projet



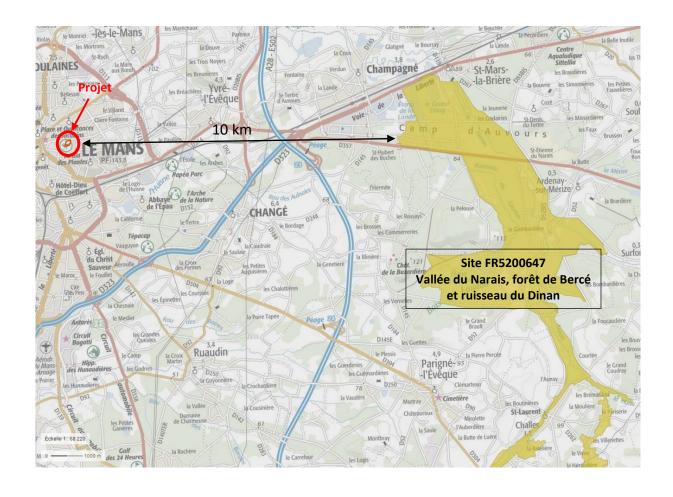
Habitat individuel et collectif (y compris jardins et parkings associés)



Jardin des Plantes

Voirie

#### Localisation vis-à-vis des sites Natura 2000



### 8.2 Annexes facultatives

- Localisation vis-à-vis du site classé
- Mesures relatives à la gestion du chantier
- Illustrations portant sur l'insertion paysagère du projet et notice architecturale
- Notice paysage
- Plan paysage

## Site classé 72 SC 21 « Le Jardin d'horticulture »



#### **M**ESURES RELATIVES A LA GESTION DU CHANTIER

#### **Déconstruction / Construction**

Des mesures seront prises dans le cadre de la gestion des chantiers pour limiter les transports routiers et les émissions de gaz à effet de serre induites, notamment en ce qui concerne la gestion des matériaux de déconstruction. Une éventuelle réutilisation de déchets inertes sera étudiée et le choix des filières d'évacuation et d'élimination sera déterminé en fonction de leur nature et de la distance à parcourir (la plus faible possible)

Des itinéraires optimisés pour les transports routiers liés au chantier seront déterminés préalablement, en concertation avec la ville et la métropole du Mans et le cas échéant les autres gestionnaires du réseau routier (par exemple, le Département de La Sarthe). Ils permettront de favoriser l'insertion de véhicules spécifiques dans les flux de déplacements importants qui caractérisent le secteur du projet.

Concernant la gestion des déchets, des mesures spécifiques seront mises en œuvre, avec notamment :

- le tri des déchets du chantier sur le site,
- le stockage des déchets dans des conteneurs adaptés,
- l'acheminement régulier des déchets vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées,
- l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

Le maître d'œuvre devra établir un plan de gestion des déchets, approprié aux types de déchets produits et aux filières d'élimination et de valorisation autorisées et les plus proches.

L'exécution du chantier devra par ailleurs être particulièrement soignée, tant au niveau de la réalisation des travaux préparatoires que des travaux de remise en état du site.

Concernant les constructions, Le choix des matériaux est un processus complexe qui doit prendre en compte l'ensemble des facteurs : origine du produit, durée de vie, émissions liées à la fabrication et à l'utilisation, impacts liés à la mise en œuvre, maintenance nécessaire, possibilité de recyclage ou de valorisation. Ainsi, le choix de matériaux de construction économes en énergie (de la production à l'élimination), ainsi que pour le transport, sera privilégié.

Pour les constructions, l'utilisation de matériaux bio-sourcés (issus de la biomasse d'origine végétale ou animale) est recommandée. Ils couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans le domaine du bâtiment et de la construction, en tant qu'isolants (laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, etc.), mortiers et bétons (béton de chanvre, de bois, de lin, etc.), panneaux (particules ou fibres végétales, paille compressée, etc.), matériaux composites plastiques (matrices, renforts, charges) ou encore dans la chimie du bâtiment (colles, adjuvants, peintures, etc.).

Le principe constructif choisi a également une influence directe sur les impacts du bâtiment : celui-ci doit permettre d'une part de remplacer facilement des éléments qui ont des durées de vie différentes, d'autre part de démonter et de séparer facilement les divers matériaux, lors de la démolition du bâtiment en fin de vie.

### **Déplacements**

Les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les incidences des travaux sur les infrastructures et les déplacements concernent :

- la diffusion d'informations auprès des riverains et usages concernant le projet, le déroulement et le calendrier des travaux pouvant avoir une incidence sur les différents types de circulation (automobile, piétonne, transports collectifs).
- le nettoyage régulier des chaussées si l'apport de matériaux (terre notamment) par les engins de chantier est l'origine d'une dégradation des conditions de sécurité.
- la prise en compte de la sécurité en période de chantier par la mise en place de clôtures ou barrières d'isolement autour du chantier pour en interdire l'accès au public et d'une signalisation appropriée. Elles assureront une séparation physique entre le chantier en cours et le trafic maintenu (véhicules mais aussi piétons); les clôtures mises en place pourront être le support d'informations sur le projet.

L'ensemble de ces mesures ont pour objectif d'assurer un fonctionnement normal des déplacements sur le secteur du projet et sa desserte, pendant toute la durée des travaux et pour tous les modes de transport.

#### Nuisances de riveraineté

Compte tenu de l'insertion du projet dans un tissu urbain dense, les mesures destinées à réduire ou compenser les nuisances d'ordres divers (visuel, acoustique...) provoquées par la mise en œuvre des chantiers, revêtent une importance particulière :

- utilisation d'engins conformes à la réglementation en vigueur concernant particulièrement l'isolation phonique et les émissions de gaz d'échappement.
- installation de panneaux de signalisation et l'information du public et des riverains, via la tenue de réunions d'information, et à travers les divers supports de communication tels que les sites internet de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole, la presse locale, les bulletins d'informations municipaux, des courriers..., afin de préciser la nature et le calendrier des travaux, les éventuelles perturbations, les interlocuteurs à prévenir en cas de nuisance...
- la limitation des périodes de travaux dans certaines plages horaires compatibles avec la proximité des zones d'habitat (jours ouvrables, journée).
- la clôture et la sécurisation du chantier et de l'ensemble des installations.
- l'interdiction du brûlage des déchets de chantier.

L'ensemble de ces mesures ont pour objectif d'affirmer et de garantir auprès des riverains et autres usagers, une réelle prise en compte des sensibilités vis-à-vis des impacts des travaux et d'adapter, si nécessaire, leurs modalités de réalisation.

ILLUSTRATIONS PORTANT SUR L'INSERTION PAYSAGERE DU PROJET ET NOTICE ARCHITECTURALE

## PC7-PC8 PHOTOGRAPHIES TERRAIN \_



Photographie depuis la rue Prémartine



Photographie de l'arrière de la chapelle (façade Est)



Photographie de l'ancien siège social du Crédit Agricole (façade nord)



Photographie du terrain (façade Nord-Ouest)



Photographie depuis la rue Simone



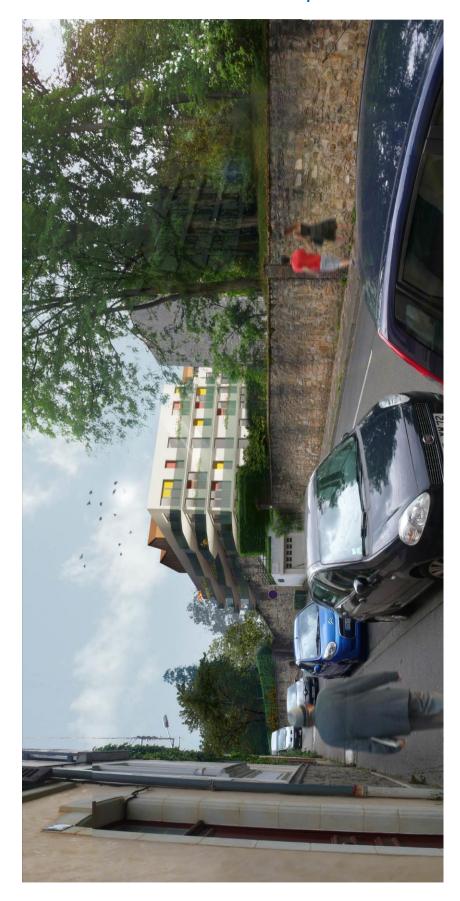
Photographie depuis l'angle de la rue Sinault et de l'avenue Horticole

## PC6 PERSPECTIVES PROJET \_\_\_\_\_

# Construction de trois Villas - depuis la rue Prémartine



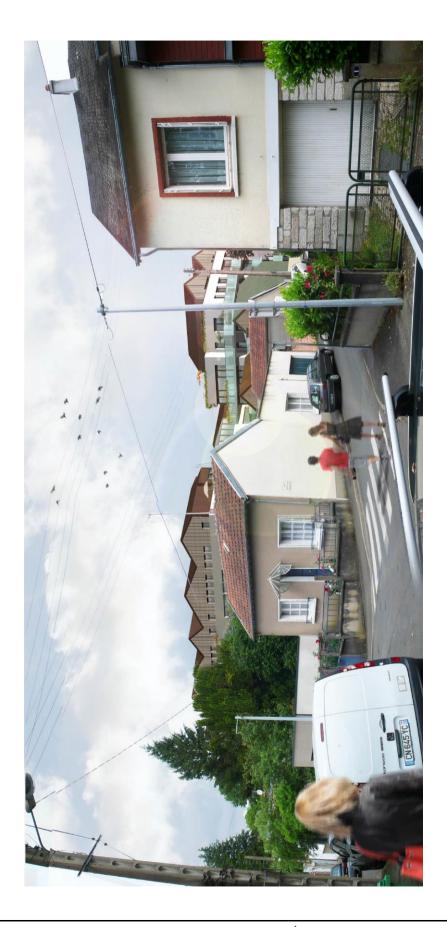
# Construction d'une résidence services séniors – depuis la rue Prémartine



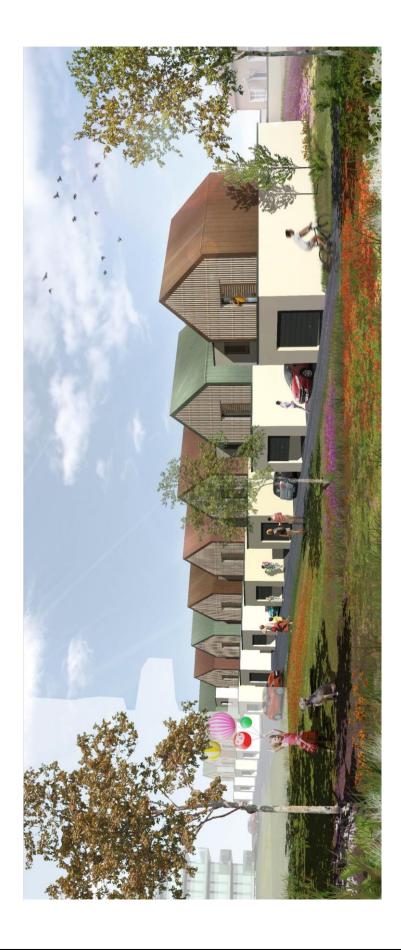
## Construction de deux immeubles collectifs – depuis l'avenue Horticole



# Intégration depuis l'angle de la rue de Sinault et de l'avenue Horticole



# Construction de logements individuels



### PIECES ECRITES - PC4

### PC4 NOTICE ARCHITECTURALE

Le dossier concernant la présente demande de permis de construire consiste en la construction d'un ensemble immobilier comprenant des logements, une résidence services séniors et un ensemble de trois villas rue Prémartine en lieu et place de l'ancien siège du Crédit Agricole Maine Anjou.

# 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants :

Le site actuel comprend un ensemble disparate de constructions de différentes époques :

- Au nord, le long de la rue Prémartine, une ancienne chapelle dont l'intérieur a été déstructuré pour accueillir les bureaux du Crédit Agricole,
- Au centre du terrain, un immeuble imposant et massif de bureaux (ancien siège du Crédit Agricole Maine Anjou.)

Le terrain comporte un parking vétuste et très étendu le long de la limite Est sans aucun aménagement paysager.

Les constructions et parkings sont desservis par des voies de circulation internes.

L'emprise au sol bâti et voieries est actuellement de 9 611 m².

Le terrain possède actuellement 4 entrées :

- Un accès rue Prémartine,
- Un accès rue Sinault,
- Deux accès rue Simone.

Le site possède 175 places de parking en enrobé.

Les abords des bâtiments et espaces libres sont traités en pelouse. Actuellement, le site comprend 155 arbres de haute tige. Un diagnostic a mis en évidence le mauvais état d'un grand nombre d'entre eux, qui auraient dû être abattus, indépendamment du projet actuel. Outre les arbres, le site ne comporte aucun aménagement paysager remarquable. Les espaces verts actuels représentent 9 012 m².

Le terrain possède une déclivité quasi continue et sensible depuis l'angle Nord-Est jusqu'à l'angle Sud-Ouest. La déclivité s'accentue aux abords du parking côté Est.

En termes de constructions avoisinantes, on note :

- Au Nord, une série de maisons type « mancelle » le long de la rue Prémartine,
- Des immeubles collectifs de plusieurs étages (construits dans les années 70 ou 80) en contre-bas du terrain à l'ouest et en surplomb à l'Est,
- Un tissu continu de maisons individuelles d'hauteur réduite au Sud et au Sud-Est.

Le site est bordé par un mur de pierre tout le long de la rue Prémartine et sur la limite Est du terrain. Rues Sinault et Simone, les clôtures sont faites de maçonneries et de barreaudages métalliques. Les autres clôtures ne présentent pas d'intérêt remarquable.

# 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages :

Conscient des qualités du site, nous nous sommes attachés à proposer un projet qualitatif et contextuel.

#### a) L'aménagement du terrain, avec indication de ce qui est modifié ou supprimé;

L'ensemble des constructions sera démoli. Aucun bâtiment futur ne sera plus haut que l'actuel immeuble du Crédit Agricole.

Pour les besoins du projet, le terrain sera en partie remodelé :

- Suppression du monticule planté au Nord-Est le long de la rue Prémartine pour installer trois villas.
- Décaissement du terrain à l'Ouest pour implanter la Résidence Service Séniors et limiter son impact volumétrique.

Des noues paysagères seront créées pour infiltrer les eaux de pluie (voir description et implantation dans l'annexe « gestion des eaux pluviales » ci-joint).

# b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Loin d'exploiter à l'excès les potentiels surfaciques du site et pour limiter la densité, nous nous sommes attachés à ménager des respirations généreuses entre les bâtiments.

Le mail central piétonnier qui irrigue l'ensemble du site et qui sera paysagé, est la colonne vertébrale du projet. Autour de ce mail, les immeubles collectifs et la Résidence Service sont en cœur de parcelle, au milieu des jardins et de la végétation.

Les maisons individuelles ont été réalisées en bande pour évoquer le tissu environnant.

Pour l'ensemble du site, nous avons développé des volumétries et matériaux communs au résidentiel.

Les toits deux pentes, qui évoquent une tradition et des éléments mitoyens du contexte bâti, apparaissent sur l'ensemble du projet :

- Pour les maisons, il s'agit du volume des chambres à l'étage,
- Pour les collectifs et la résidence services, les deux pentes recouvrent les attiques, siège d'appartements privilégiés,

Nous avons volontairement limité la hauteur des bâtiments aux abords des avoisinants :

- Le bâtiment collectif B comporte un niveau de moins que ce que la réglementation permet.
- Volontairement, la résidence services est encaissée à l'Ouest pour ne pas gêner les immeubles.
- Au Sud, nous avons installé des maisons individuelles, là où nos constructions sont les plus proches des riverains.

L'emprise au sol future du bâti et des voiries sera de 10004.51 m².

# c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Un soin particulier sera apporté aux clôtures, notamment rue Prémartine : le mur existant sera préservé et un maximum d'arbres existants seront conservés afin de constituer un écran végétal.

Les murs en limite Ouest et Sud seront conservés (avec réhabilitation si nécessaire).

En limite Est et en limite les logements individuels, nous mettrons en œuvre une clôture de type Axis design de chez Dirricks, coloris 9005.



**AXIS DESIGN** 

#### d) Les matériaux et les couleurs des constructions :

Tous les toits des parties du programme réservés à l'habitation seront recouverts d'un matériau durable : zinc pigmento rouge pour la Résidence Service Séniors et les immeubles collectifs, une alternance de zinc pigmento rouge, brun et vert pour les maisons individuelles et les villas.

Les immeubles collectifs et la résidence services sont entourés pour chaque étage, de balcons filants bordés de garde-corps vitrés avec une légère teinte verte.

Les teintes d'enduits (ton pierre teinte claire, ton argile) et les couleurs des menuiseries sont communes et harmonisées entre les différents programmes de logements : PVC RAL 7016 en partie courante, alu ou acier RAL 7016 pour des menuiseries particulières repérées sur le plan.

En attique pour les immeubles collectifs et la Résidence Service Séniors, sur le volume de l'étage pour les maisons et des villas, la façade sous le large bandeau zinc sera traitée en bardage bois à claire-voie.

### e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations conservées ou à créer :

Dans le futur projet, les espaces verts représenteront 7943.01 m² auquel viendront s'ajouter 944.14 m² d'espaces perméables.

Les espaces piéton imperméables représenteront 520.14 m².

Pour ce qui concerne les aménagements paysagers, un grand soin sera apporté à leur réalisation. L'abattage des arbres se limitera à ceux dont le maintien est rendu impossible par les nécessaires mouvements de terrain ou du fait de leur état. Nous planterons une quantité significative d'arbres sur le site, comme spécifié sur le plan masse. Les abords des bâtiments seront traités en jardin à thème ou terrasse, notamment pour l'hôtel et la résidence services. Pour les aménagements paysagers, voir notice spécifique jointe.

# f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

Les accès actuels seront conservés et maintenus dans leur localisation actuelle (la sortie rue Simone est légèrement remontée vers le Nord).

En termes de flux, nous avons choisi de gérer les flux sur le site en deux parties :

- Au Nord, les accès la résidence service et les trois villas,
- Au sud, les accès pour les maisons et immeubles collectifs.

La rue qui dessert les logements individuels et les immeubles collectifs sera en sens unique. Les accès au site seront fermés par des grilles et portails.

135 places de parking seront réalisées en sous-sol et garages , 55 en aérien dont 16 seront traitées en evergreen.

La gestion des eaux de pluie fait l'objet d'une notice, voir en pièce jointe.





2





**ARBRE** 

# PLAN MASSE





Il s'agit ici d'offrir un espace extérieur commun pour les résidents des logements. Un espaces avec une protection visuelle avec la plantation d'un verger et une intimité de vie pour les utilisateur.

Des potagers en bac permettront aux personnes de cultiver des légumes et des massifs aux formes de bande permettront aux utilisateurs de sentir les arômes parfumés des plantes telles que des lavandes, des romarins aux abords des terrasses.

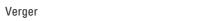
Transats et chaises en bois viendront proposer des espaces de repos et de détente.

Les arbres seront plantés 18/20, 20/25 ou en cépée.

Les arbustes bien ramifiés seront plantés en 40/60 densité minimum 1.5u/m².

Les vivaces seront plantées en godet de 9, suivant la densité prescrit par le catalogue Lepage à savoir de 6 à 9u/m².







Potager en bac



Massif de lavande, thym, romarin



# Bande aromatique







Rosmarinus officinalis



Lavandula angustifolia



Mentha spicata

## Abords des bâtiments



Philadelphus coronarius Aureus



Hydrangea paniculata



Hydrangea quercifolia



Hydrangea quercifolia 'Snowqueen'

# Verger



Prunus cerasus 'Bigarreai Van'

**JUILLET 2020** 



Pyrus communis 'Beurré Hardy'



Malus communis



Prunus serrula



La végétalisation viendra opacifier l'ouverture visuelle sur les bâtiments depuis l'espace commun tout en laissant respirer l'espace.

La végétalisation dense de cet espace sera constitué, de végétaux à grande à feuilles et des arbres à feuillage remarquable qui viendront agrémenter la circulation.

La gestion de l'eau sera réalisée dans les massifs en creux. Les végétaux vont permettent de pomper l'eau et de donner du volume aux espaces.

Les arbres seront plantés 18/20, 20/25 ou en cépée.

Les arbustes bien ramifiés seront plantés en 40/60 densité minimum 1.5u/m²

Les vivaces seront plantées en godet de 9, suivant la densité prescrit par le catalogue Lepage à savoir de 6 à 9u/m²







Noue planté



Massif de Pétasite



# **VIVACES**



Petasites japonicus Giganteus



Hibiscus moscheutos 'Luna'



Chrysosplenium oppositifolium



Arum des marecages

# ARBUSTE



Fatsia japonica



Gunnera maniculata



Hydrangea serrata 'Grayswood'



Fothergilla major

# **ARBRE**



Fraxinus excelsior



Acer rubrum



Alnus glutinosa

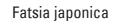


Acer tataricum



# ARBUSTE







Laurus nobilis



Osmanthus burkwoodii'



Pittosporum tobira

# ARBRE



Quercus suber



Pinus pinea



Quercus palustris



Pterocarya fraxinifolia

10



Il s'agit ici d'offrir un espace extérieur commun pour les habitants des logements. Une circulation piétonne au milieu de la végétation permettra aux occupants du bâtiment d'investir leur lieu de vie dans un cadre végétalisé.

Du mobilier viendra agrémenter ses espaces.

Tous les massifs qui accompagneront les circulations et les abords des bâtiments seront des plantations d'arbustes et de vivaces plantés de façon dense.





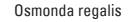
**JUILLET 2020** 





# **VIVACES**







Carex pendula



Lythrum salicaria



Euphorbia palustris

# ARBUSTE



Ligustrum rotundifolium



Hedera helix 'Arborescens'



Osmanthus burkwoodii'



Philadelphus coronarius Aureus

# **ARBRE**



Betula pendula 'Purpurea'



Salix caprea



Quercus palustris



Amelanchier lamarckii



Cet espace sera comme une vitrine l'objectif est de jouer avec les hauteurs, des végétations légères avec des émergences de couleur et des conifères.

Les plantations en périphérie du parking permettons de créer de l'intimité. Des plantations denses viendront épauler le mur pour permettre de masquer les vues sur le bâtiment de la RSS



Stationnement

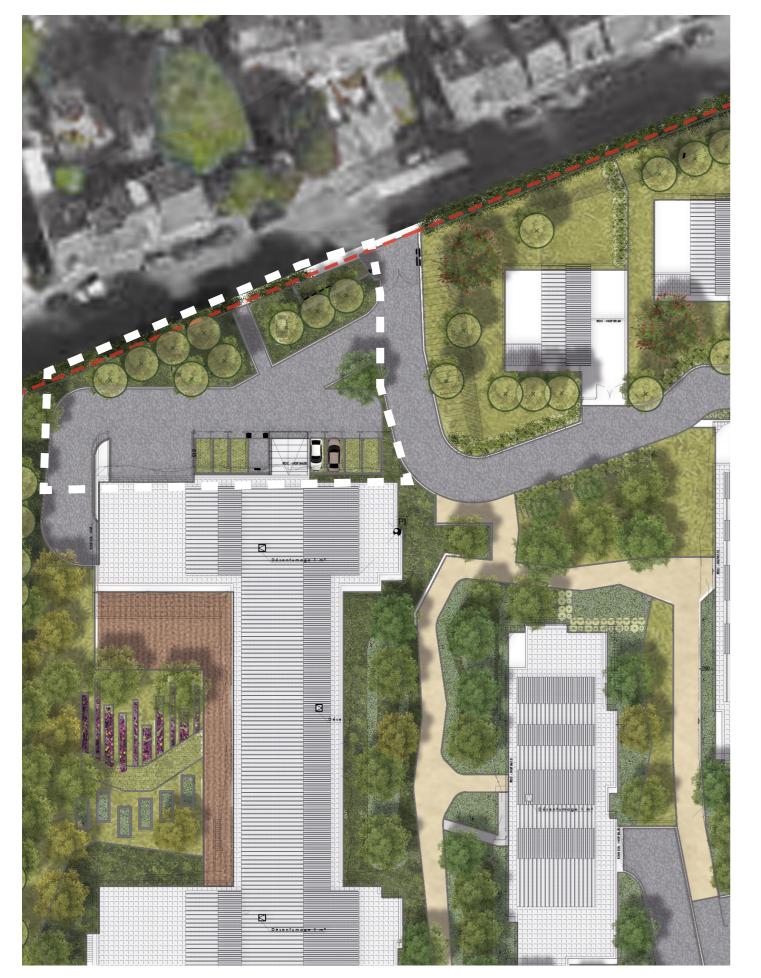


Plantation graminée

**JUILLET 2020** 



**PARKING** 



# **VIVACES**



Calamagrostis acutiflora Overdam



Gaura lindheimeri



Digitalis purpurea



Stipa tenuifolia



Agastache rugosa 'Alabaster'



Laîche d'Oshima 'Ice Cream'



Angelica gigas



Carex buchananii

# **ARBRE**



Pinus sylvestris



Abies grandis



Picea omorika



Ginkgo biloba

# Total des végétaux :

- 55 arbres à conserver
- 1500m<sup>2</sup> de vivaces
- 3200 m<sup>2</sup> d'arbustes
- 60 arbres 18/20
- 15 arbres 20/25
- 25 cépées 350/400

**Total: 155 arbres** 

Les arbres seront plantés 18/20 , 20/25 ou en cépée.

Les arbustes bien ramifiés seront plantés en 40/60 densité minimum 1.5u/m²

Les vivaces seront plantées en godet de 9, suivant la densité prescrit par le catalogue Lepage à savoir de 6 à 9u/m²

L'arrosage des espaces sera réalisé avec du goutte-à-goutte installé à l'intérieur des massifs.





